

N°DCA-2019-001

- Membres théoriques :  
17
- Membres en exercice :  
17
- Membres présents :  
11
- Pouvoirs :  
2
- Votants :  
13

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**ELECTION DU 3<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MAITIME**

Le 07 février 2019, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 21 janvier 2019, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 11 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Étaient présents :** Monsieur André GAUTIER, Président,

**I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :**

**Titulaires**

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU.

MM. Nicolas BERTRAND, Bastien CORITON, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE.

**Suppléants**

Mme Virginie LUCOT-AVRIL.

MM. Eric BLOND, Christian DUVAL, Philippe LEROY.

**II. Membres avec voix consultative :**

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Colonel hors classe Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Commandant Luc TACONNET, le Commandant Hervé TESNIERE, le Caporal Thomas BRU, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

**III. Membre de droit :**

M. Benoît LEMAIRE, Directeur de Cabinet.

**IV. Pouvoirs :**

Madame Florence THIBAudeau RAINOT à Monsieur André GAUTIER.

Madame Chantal COTTEREAU à Monsieur Sébastien TASSERIE.

**Étaient absents excusés :**

Mmes Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE – représentée, Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO, Blandine LEFEBVRE – représentée, Florence THIBAudeau RAINOT.

MM. Guillaume COUTEY, Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER - représenté, Jean-Pierre THEVENOT, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Samuel PERDRIX - représenté, le Lieutenant Hervé PASQUIER.

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

Vu :

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1424-27,
- la délibération n°2015-CA-17 du Conseil d'administration en date du 27 mai 2015 portant composition du Bureau du Conseil d'administration,
- la délibération n°2015-CA-20 du Conseil d'administration en date du 27 mai 2015 portant élection du 3<sup>ème</sup> vice-président,
- la démission de son mandat de maire de Monsieur Gérard JOUAN avec effet au 16 janvier 2019.

\*

\*\*

Monsieur Gérard JOUAN, 3<sup>ème</sup> vice-président du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) représentant des communes et des EPCI a souhaité mettre un terme à son mandat de maire avec effet au 16 janvier 2019.

Ainsi, la perte de son mandat local emporte la perte de son mandat en qualité de membre du Conseil d'administration du Sdis 76 et de 3<sup>ème</sup> vice-président. De fait, il convient donc de procéder à l'élection d'un nouveau vice-président.

En application des dispositions de l'article L1424-27 du code général des collectivités territoriales, les membres du Bureau du conseil d'administration sont élus parmi les membres du Conseil d'administration ayant voix délibérative à la majorité absolue de ces derniers.

Un vice-président, au moins, est élu par les maires représentant les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou si aucun maire ne siège au Conseil d'administration, parmi les représentants des communes et des EPCI.

Si l'élection n'est pas acquise lors des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, elle est acquise au bénéfice de l'âge.

Il sera procédé à l'appel à candidature puis à l'élection du 3<sup>ème</sup> vice-président du Conseil d'administration, membre par membre et à bulletin secret.

\*

\*\*

*Après avoir procédé à l'appel à candidature et à l'élection à main levée, Monsieur Philippe LEROY est élu 3<sup>ème</sup> vice-président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime.*

*Les résultats sont portés au procès-verbal ci-joint.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20190207-DCA-2019-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2019  
Affichage : 11/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



**Le président du conseil d'administration,**

**André GAUTIER**

Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 FEVREIER 2019

PROCES-VERBAL DE L'ELECTION  
DU 3<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le jeudi 07 février 2019, sous la présidence de Monsieur André GAUTIER, les membres du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime procèdent à l'élection du 3ème vice-président du conseil d'administration, dans les conditions fixées par l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur/ Madame..... *Sophie ALLAIS*..... est déclaré secrétaire de séance.

Élection 3<sup>ème</sup> vice-président

Tour de scrutin : 1<sup>er</sup>

Les candidatures suivantes ont été formulées :

- 1- ..... *Monsieur Philippe LEROY* .....
- 2- .....
- 3- .....

Après avoir fait procéder aux opérations de vote à main levée, les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :	<i>17</i>	<i>Dix-sept</i>
Votants :	<i>13</i>	<i>Treize</i>
Abstentions :	<i>3</i>	<i>TROIS</i>
Majorité absolue :	<i>10</i>	<i>Dix</i>

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
M. Philippe LEROY	10	Dix
.....		
.....		
.....		

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des voix, un second tour est organisé (*raier si inutile*).

\*  
\*\*

**Tour de scrutin : 2<sup>ème</sup> (*raier si inutile*)**

Les résultats sont les suivants :

	En chiffres	En lettres
Inscrits :		
Votants :		
Abstentions :		
Majorité absolue :		

Nom et prénom	En chiffres	En lettres
M. Philippe LEROY	10	Dix
.....		
.....		
.....		

- Monsieur / Madame ..... Philippe LEROY .....  
 ayant obtenu la majorité ~~relative~~/absolue est élu(e) 3<sup>ème</sup> vice-président.

\*  
 \*\*

- Monsieur / Madame ..... Philippe LEROY .....  
 ayant obtenu la majorité ~~relative~~/absolue est élu(e) 3<sup>ème</sup> vice-président du Conseil  
 d'administration.

Fait à Yvetot, le 07 février 2019

Le président du conseil d'administration,

André GAUTIER

Le secrétaire,

.....